

Guide relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000
à l'attention des porteurs de projet
Autorisations et déclarations d'urbanisme

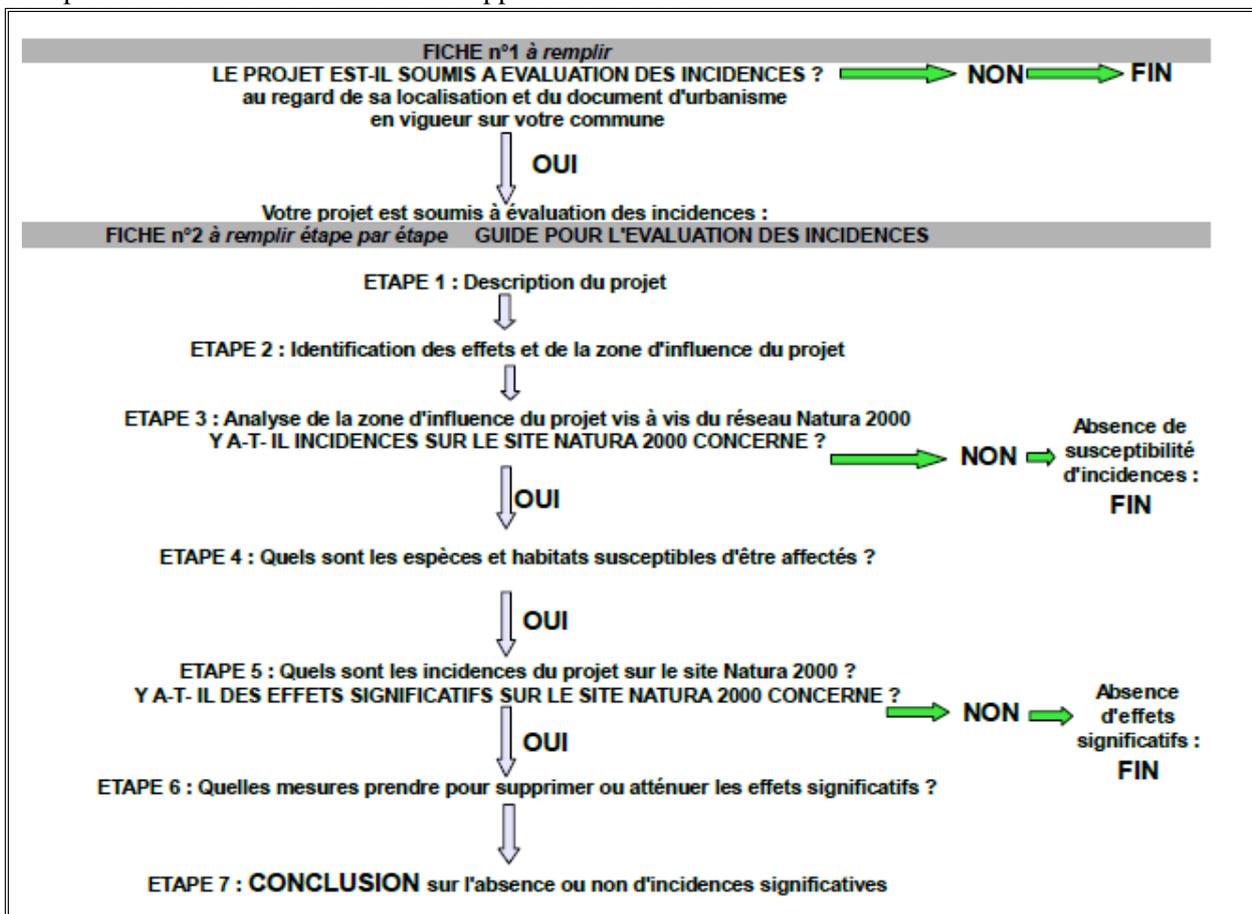
Préambule

En application du 1) de l'article 1 des arrêtés préfectoraux définissant les « listes locales des projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 », certains projets soumis à permis de construire, déclaration préalable de travaux ou permis d'aménager, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur les sites Natura 2000 (notée parfois EIN2000). Toute demande localisée en site classé doit également faire l'objet d'une évaluation au titre de l'article R. 414-19 8° du code de l'environnement.

Lorsqu'elle est requise, l'évaluation des incidences est un élément constitutif du dossier de permis de construire (ou déclaration préalable) exigé par le service instructeur (DDT, mairies, collectivités, commission des sites...) ; **elle est nécessaire pour que le dossier soit réputé complet** au titre de l'article R.431-16 du code de l'urbanisme. L'évaluation des incidences est de la responsabilité du porteur de projet et son contenu devra être conforme à l'article R. 414-23 du code de l'environnement. Il est possible d'y répondre sur papier libre.

La fiche 1 du présent document permet de déterminer si le projet est soumis à évaluation des incidences et si c'est le cas, **la fiche 2 constitue une trame** qui guide le porteur de projet dans l'élaboration et la rédaction de son dossier d'évaluation des incidences.

Les étapes de la démarche à suivre sont rappelées ci-dessous :



Sites à enjeu "Vison d'Europe ou Loutre" en 17	
FR 5400417	Vallée du Né
FR 5400432	Marais de la Seudre
FR 5400430	Basse Vallée de la Charente
FR 5400422	Landes de Touverac-Saint Vallier
FR 5400431	Marais de Brouage et marais nord d'Oléron
FR 5400472	Moyenne Vallée de la Charente et seugnes
FR 5400473	Vallée de l'Antenne
FR5402008	Haute Vallée de la Seuge
FR5400429	Marais de Rochefort
FR5402010	Vallées du Lary et du Palais
FR 5400471	Carrières de Saint Savinien
FR5400433	Dunes et forêts littorales de l'Ile d'Oléron
FR5400434	Presqu'île d'Arvert
FR 5400437	Landes de Montendre
FR 5400438	Marais et falaises des coteaux de Gironde
FR 5400446	Marais poitevin
FR 5400447	Vallée de la Boutonne
FR 5400465	Landes de cadeuil

Sites à enjeux "Vison ou Loutre " en Charente	
FR 5400403	Vallée de l'Issoire
FR 5400408	Vallée de la Tardoire
FR 5400417	Vallée du Né
FR 5400419	Vallée de la Tude
FR 5400422	Landes de Touverac-Saint Vallier
FR 5400472	Moyenne Vallée de la Charente et seugnes
FR 5400473	Vallée de l'Antenne
FR5402008	Haute Vallée de la Seuge
FR5402009	Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et affluents
FR5402010	Vallées du Lary et du Palais
FR 7200663	Vallée de la Nizonne
FR 7200662	Vallée de la Dronne

Sites à enjeux "Loutre "ou "Vison" en 79	
FR 5400439	Vallée de l'Argenton
FR 5400443	Vallée de l'Autize
FR 5400447	Vallée de la Boutonne
FR 5400446	Marais Poitevin
FR 5410100	

Sites à enjeux "Vison ou Loutre " en Vienne	
FR 5400462	Vallée de la Gartempe
FR 5402004	Basse vallée de la Gartempe

DOCUMENTS ANNEXES

Listes des services instructeurs : application du droit des Sols

Charente	DDT - 43 rue du docteur Charles Duroselle 16016 ANGOULEME 05 17 17 38 11
Charente-Maritime	- SAT Aunis - 89 avenue des cordeliers 17018 LA ROCHELLE CEDEX 05 16 49 63 59 - SAT Royan - 69 Avenue de la Grande Conche 17200 ROYAN 05 46 39 65 20 - SAT - 14 bis rue St Pallais - BP 320 17108 SAINTES CEDEX 05 46 92 83 01
Deux-Sèvres	Pôles territoriaux - Parthenay 05 49 94 45 00 - Bressuire - 46 boulevard du Guédeau 79300 Bressuire 05 49 80 46 60 - Brioux - 45 route de Poitiers 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE 05 49 27 82 45
Vienne	DDT - 20 rue de la providence - BP 80523 86020 POITIERS CEDEX 05 49 03 13 45

Certaines communes ou communautés de communes sont autonomes dans l'instruction des demandes d'urbanisme. La liste de ces communes vous sera transmise par le service instructeur de la DDT de votre département.

Enjeux des sites Natura 2000 (à prendre en compte pour la question 2-3) en page 4 (fiche 1)

Liste A: Sites à enjeux "littoraux"	
FR 5400424	Ile de Ré : Fier d'Ars
FR 5410012	Fiers d'Ars et fosse de Loix
FR 5400425	Ile de Ré : dunes et forêts littorales
FR 5400429 FR 5410013	Marais de Rochefort Anse de Fouras, Baie d'Yves, marais de Rochefort
FR 5400430 FR 5412025	Basse vallée de la Charente, estuaire et basse vallée de la Charente
FR 5400431 FR 5410028	Marais de Brouage et marais nord d'Oléron, Marais de Brouage-Oléron
FR 5400432 FR 5412020	Marais de la Seudre, Marais et estuaire de la Seudre, Ile d'Oléron
FR 5400433	Dunes et forêts littorales de l'Ile d'Oléron
FR 5400434 FR 5412012	Presqu'Ile d'Arvert la Bonne Anse, Marais de Brejat et de Saint Augustin
FR 5400438 FR 5412011	Marais et falaises des coteaux de Gironde; Estuaire de la Gironde: Marais de la rive nord
FR 5400446 FR 5410100	Marais poitevin
FR 5400469	Pertuis Charentais
FR 5412026	Pertuis charentais- Rochebonne
FR 7200677	Estuaire de la Gironde

DEFINITIONS :

Natura 2000: réseau européen de sites naturels terrestres et marins identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats.

Le Document d'Objectifs (DOCOB) définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en oeuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (COPIL). Il est validé par le préfet. La plupart des DOCOB de la région sont en ligne et disponibles au lien suivant :

<http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/docob-r428.html>

Lorsque les DOCOB sont en cours d'élaboration, les données disponibles sont accessibles dans les formulaires standards de données disponible notamment sur le site de l'INPN (Inventaire National du patrimoine naturel) au lien suivant :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/NaturaServlet?action=Site&typeAction=1&pageReturn=listSites.jsp#FR53>

Espèce d'intérêt communautaire (Définition juridique) :

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :

soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,

soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Habitat naturel d'intérêt communautaire :

Un habitat naturel d'intérêt communautaire est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions bio géographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire :

Habitat ou espèce en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalé par un * dans les annexes I et II de la Directive « Habitats, faune, flore »).

Etat de conservation :

Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, pauvre ou mauvais.

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?



- Sur le site internet de la DREAL Poitou Charentes :

http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=239
ou http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=442.

- Sur le site internet du ministère : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

- Sur le site Internet du Muséum National d'Histoire Naturelle : <http://www.mnhn.fr>

- Sur le site présentant L'inventaire National du patrimoine naturel : <http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp>

- Sur le site Internet de l'Atelier Technique des Espaces Naturels : <http://www.espaces-naturels.fr>

- Sur le site Internet de Géoportail : <http://www.geoportail.fr>

- Sur le site Internet d'Information Publique Environnementale : <http://www.toutsurlenvironnement.fr>